



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juin 2026

<u>Date de la convocation :</u> 11 juin 2026	L'an deux mille vingt-six, le lundi quinze juin à dix-neuf heures trente minutes,
<u>Date d'affichage :</u> 11 juin 2026	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
<b>En exercice : 15</b>	<b><u>Etaient présents :</u></b>
<b>Présents : 12</b>	<i>Karine KAUFFMANN,</i>
<b>Votants : 14</b>	<i>Eric LAURENT, Aurélie AUMONIER, Aurélie MEYER, Anne-Laure QUETTIER-BELLENGER, Bernard JUERY, Philippe MARTINET, Apolline SCHRECK, Angéline MOYET, Eric CHANTOT, Cécile CURIEL, Jean-Michel JAMET, conseillers municipaux</i>
	<b><u>Etaient absents :</u></b>
	<i>Gaël DELIENS-MADRE (pouvoir donné à Apolline SCHRECK) Lancelot MIRA (pouvoir donné à Eric LAURENT) Laurence LELARGE</i>
	<b><u>Secrétaire de Séance :</u></b> Apolline SCHRECK

Délibération 2026-35

### IV - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU BASSIN INDUSTRIEL DE TRIEL-SUR- SEINE/CARRIÈRES-SOUS-POISSY

Exposé de Mme KAUFFMANN :

À l'occasion du renouvellement des conseils municipaux,

Si le conseil municipal décide, à l'unanimité, que l'élection des représentants à la Commission de Suivi de Site (CSS) du bassin industriel de Triel-sur-Seine/Carrières-sous-Poissy n'ait pas lieu à bulletin secret. Les votes auront donc lieu à main levée.

Le conseil municipal propose M. Bernard JUÉRY en qualité de titulaire et M. Gaël DESLIENS-MADRE en qualité de suppléant pour occuper cette fonction.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 125-1 et L. 125-2, R.125-5 à R. 125-8-5 du Code de l'Environnement,

Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition des diverses commissions administratives,

Vu le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site,

**Mairie de Médan**



Vu l'arrêté préfectoral n°2014036-0002 du 5 février 2014 (modifié) portant création de la commission de suivi de site (CSS) du bassin industriel de Triel-sur-Seine/Carrières-sous-Poissy,

Considérant qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à la nomination des nouveaux représentants pour la commune de Médan,

Considérant qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination,

Considérant que le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations,

Entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE M. Bernard JUÉRY** représentant titulaire et **M. Gaël DESLIENS-MADRE** représentant suppléant pour siéger à cette commission.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Médan, le 16 juin 2026  
Le Maire  
Karine KAUFFMANN

Rendu exécutoire par :  
Dépôt en Sous-Préfecture le : 16/06/2026  
Et par publication le : 16/06/2026

## Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Poissy Nord •  
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Application agréée E-legalite.com  
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2026

99\_DE-078-217803840-20260616-2026\_35-DE